

Lyon, le 22 décembre 2021

Réf. : CODEP-LYO-2021-054424

**Monsieur le Directeur du centre nucléaire
de production d'électricité du Tricastin
Electricité de France
CS 40009
26131 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX CEDEX**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base (INB)
Centrale nucléaire du Tricastin (n^{os} 87 et 88)
Inspection n^o INSSN-LYO-2021-0937 du 29 septembre 2021
Thème : « R.8.1. Prévention des pollutions et maîtrise des nuisances »

Référence : [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, précisées en référence [1], une inspection inopinée a eu lieu le 29 septembre 2021 sur la centrale nucléaire du Tricastin sur le thème de la prévention des pollutions et de la maîtrise des nuisances.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection inopinée du 29 septembre 2021 portait sur la prévention des pollutions et nuisances, en particulier sur la gestion des éventuels déversements incidentels de substances dangereuses ou radioactives sur le site. Les inspecteurs ont organisé une mise en situation au cours de laquelle ils ont simulé un accident survenant sur une citerne routière venant ravitailler en soude la station de déminéralisation du site. Ils ont observé la réaction des équipes du site et la mise en œuvre des consignes d'organisation prévues pour ce type de situation.

A l'issue de l'inspection, les inspecteurs considèrent que les différents intervenants participant à l'exercice ont globalement eu de bons réflexes et des premiers gestes adaptés à la gestion de la situation organisée. Toutefois, cette inspection a mis en évidence que, si le site dispose des équipements et consignes d'organisation prévus pour ce type de scénario, les délais de mise en œuvre des dispositions prévues ne sont pas conformes aux notes d'études transmises à l'ASN et n'auraient pas permis, pour la mise en situation organisée par les inspecteurs, de prévenir une atteinte de l'environnement. Le déroulement de l'exercice devra donc être ré-analysé, à froid, pour identifier les dysfonctionnements et mettre en œuvre des actions correctives permettant notamment d'isoler plus rapidement les réseaux de collecte internes au site. Enfin, l'exercice visait à vérifier la gestion du risque d'inondation interne avec le débouchage des pompes de relevages des fosses SEO, risque qui n'a été pris en compte lors de l'exercice.

3 80

A. DEMANDES D' ACTIONS CORRECTIVES

Délai de mise en place des actions à la suite de la simulation de déversement d'un camion de soude

Les inspecteurs ont organisé un exercice, consistant à simuler une fuite non isolable d'un camion de 20 m³ de soude, sur la voirie du site, un jour de forte pluie (météo fictive). Ils ont ensuite observé l'intervention des équipes du site sur place, en salle de commande et au poste de commandement direction (PCD1) qui a ensuite rejoint le bâtiment de sécurité (BDS).

Les inspecteurs ont pu constater que les équipes du site avaient une bonne connaissance globale de la logique d'intervention sur ce type d'événement, notamment la mise en œuvre de kits anti-pollution et la logique de mise en l'arrêt des pompes de relevage des fosses du circuit SEO pour prévenir le risque d'atteinte à l'environnement.

Ils ont néanmoins relevé les points suivants :

- l'équipe de levée de doute n'est arrivée que 15 minutes après l'appel témoin et n'a commencé à déployer le kit pollution que 20 minutes après le début de la simulation (pas de kit disponible en voirie et utilisation d'une paire de gant périmés qui se sont déchirés) ;
- les pompes SEO n'ont été débouchées que 30 minutes après le début de la simulation, délai qui n'aurait possiblement pas permis de prévenir tout rejet dans l'environnement, au vu des pluies simulées.
- le plan d'appui et de mobilisation (PAM) pollution et environnement n'a été activé que 50 minutes après le début de la simulation
- ni les agents de terrain ni les équipes en charge de la gestion de cette situation n'étaient sensibilisés à l'affichage réglementaire sur le camion (plaque « ADR ») et n'ont été en mesure de faire le lien entre le numéro ONU affiché sur le camion et le produit contenu. L'information n'a été trouvée qu'environ deux heures après le début de l'exercice, par des moyens détournés (internet via un téléphone portable personnel) ;

Considérant les difficultés et les délais observés, il faut considérer que quelques mètres cubes de soude auraient potentiellement atteint l'environnement en cas de situation réelle et que le reste du camion aurait été contenu dans le réseau SEO.

Demande A1 : Je vous demande de mettre en place des actions correctives pour améliorer la gestion de ce type de situation, visant notamment à réduire le délai d'arrêt des pompes de relevage des fosses SEO. Vous mettrez en œuvre un programme d'exercices adapté pour vérifier l'amélioration de vos processus de décision.

Gestion du risque d'inondation interne

Malgré la simulation par les inspecteurs des alarmes de niveau « seuil haut » des fosses SEO, et l'alerte donnée au PCD2 d'une inondation supposée, commençant à se répandre à partir de la voirie, vos intervenants ont pris la décision de ne pas rejeter les effluents pollués présents dans le réseau SEO, au risque que la pluie inonde la plateforme du site.

Cette décision s'écarte des consignes nationales d'EDF qui préconisent la remise en service des pompes de relevage des fosses SEO pour prévenir le risque d'inondation interne.

Demande A2 : Je vous demande de vous positionner quant à la stratégie de gestion du risque d'inondation interne de la plateforme en cas d'arrêt volontaire des pompes de relevage des fosses SEO lors d'un événement de pollution concomitant avec une pluie conséquente.

Demande A3 : Je vous demande de réaliser les actions d'information et de sensibilisation nécessaires pour que la stratégie définie soit mieux connue des décideurs concernés.

Armement du BDS

L'exercice a montré des difficultés de mise en œuvre des actions de gestion de la situation au BDS :

- de nombreux ordinateurs du centre nécessitaient une mise à jour, qui a duré une vingtaine de minute, rendant les ordinateurs indisponibles,
- Les numéros et codes de déclenchement de l'alerte générale étaient introuvables par le PCD 1, et ont amené une perte de temps d'environ 20 minutes,
- Les numéros d'appel en situation d'urgence de l'ARS, de la DREAL, de la Préfecture et de l'ASN n'étaient pas inscrits dans la procédure, mais simplement le numéro de leur standard. Ce manque a également amené une perte de temps.

Ces difficultés nécessitent de tirer un retour d'expérience et des actions d'amélioration.

Demande A4 : Je vous demande de mettre en place des actions correctives pour fiabiliser et améliorer les délais de mise en œuvre des actions prévues au BDS. Vous mettrez en œuvre un programme d'exercices adapté pour vérifier l'amélioration de vos processus.

Alimentation électrique du camion « PCOM »

Lors de l'arrivée du camion de poste de commandement (PCOM), vos équipes ont branché le camion sur le secteur via une rallonge électrique. Cette rallonge présentait des dégradations relativement avancées.

Demande A5 : Je vous demande de vérifier que la rallonge utilisée pour brancher le camion PCOM au secteur est toujours dans un état correct de fonctionnement et ne présente notamment pas de risque d'électrocution.

Lors de l'exercice, les inspecteurs ont noté que l'indicateur de niveau de la batterie du camion servant à alimenter les équipements de crise, présent en haut à droite de la porte permettant d'entrer dans le poste de commandement, indiquait un niveau bas.

Demande A6 : Je vous demande de vérifier l'état de fonctionnement de ce capteur et des batteries qui permettent l'utilisation des différents outils de crise présents dans le camion.

☞ ☞

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A l'issue de l'exercice organisé par les inspecteurs, vous avez réalisé de votre côté une analyse à froid de l'exercice afin d'identifier les axes de progrès et les actions d'amélioration à conduire.

Demande B7 : Je vous demande de me transmettre le compte-rendu de l'analyse à froid que vous avez réalisée et de me faire part des enseignements que vous en tirez, notamment en terme d'entraînement de vos équipes.

☞ ☞

C. OBSERVATIONS

Sans objet.

☞ ☞

Vous voudrez bien me faire part **sous deux mois**, sauf mention particulière, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier

clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation. Dans le cas où vous seriez contraint par la suite de modifier l'une de ces échéances, je vous demande également de m'en informer.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement et conformément à l'article R. 596-5 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la chef de la division

Signé par

Richard ESCOFFIER